

## Relevé de conclusions

### 1- Plateforme de covoiturage :

4 types de ressources sont présentés

Type	Exemple	Caractéristiques	Intérêt	Limites
Collaboratif gratuit	covoiturage.fr	<ul style="list-style-type: none"> <li>généraliste France entière ;</li> <li>groupe de bénévoles ;</li> <li>fonctionne grâce à des dons et à la vente de stickers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>gratuit ;</li> <li>simple d'utilisation ;</li> <li>aucun travail de mise en place ;</li> <li>inscription dans un réseau étendu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>pas paramétrable et pas identifiable comme dispositif territorial;</li> <li>pas sécurisé/sécurisant ;</li> <li>inscription dans un réseau étendu mais pas de trajets locaux proposés</li> </ul>
Collectivité locale	système du 04	<ul style="list-style-type: none"> <li>proposé par une collectivité pour les habitants du territoire ;</li> <li>a existé dans le 05 mais n'est plus actif</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>n'existe plus localement ;</li> <li>pas de sens à utiliser le dispositif d'un autre territoire.</li> </ul>
Marchand	la roue verte	<ul style="list-style-type: none"> <li>gratuit en version standard ;</li> <li>généraliste France entière ;</li> <li>produit d'appel pour la vente d'un service adapté à une entreprise ou une administration.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« La roue verte », implantée à Grenoble, propose des trajets sur notre territoire ;</li> <li>à peu près même type d'interface que les solutions libres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>en gratuit, pas supérieur aux solutions <i>libres</i> ;</li> <li>coût rédhitoire (au moins 4500€ annuels) pour un service local adapté ;</li> <li>même observation que les <i>libres</i> quant à la sécurité.</li> </ul>
Modulaire	cf. présentation Christian P.	<ul style="list-style-type: none"> <li>module associé à un <i>squelette</i> de site Web ;</li> <li>fonctionnerait comme élément de la plateforme locale en cours de construction ;</li> <li>coût annuel modéré (25€).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>interface simple ;</li> <li>peut être paramétré (ex. mettre en avant les trajets les plus fréquents) ;</li> <li>adaptation pour mobiles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>demande un travail de mise en place et de régulation ;</li> <li>n'est utilisable que dans le cadre de la plateforme non encore finalisée.</li> </ul>

Le groupe choisit la 4ème proposition, en lien avec le site global (projet présenté par Christian P.), avec les compléments suivants :

- la plateforme sera dédiée aux 3 (ou 4) villages du territoire, une inscription en ligne est nécessaire pour pouvoir bénéficier des services (inscription par les parents pour les mineurs) ;
- un comité de régulation est destinataire des remarques qui pourraient être faites par les usagers (une personne qui adopterait par exemple une conduite dangereuse sur la route pourrait être exclue du dispositif) ;
- une charte, signée au moment de l'inscription, définit les conditions d'usage du service (Adrien travaille sur une proposition de rédaction pour

- la prochaine réunion) ;
- la participation aux frais des voyageurs n'est pas exclue, laissée à l'appréciation de chaque conducteur, mais elle doit être annoncée d'emblée, au moment de la mise en ligne de la proposition de trajet ;
- des parkings de covoiturage pourraient être mis en place par les communes, pour assurer la sécurité au moment de la prise en charge, dans les endroits à forte circulation ;
- l'interface peut évoluer en fonction des premières évaluations de l'usage ;
- il faut, d'emblée, poser le principe du partage et de la rotation des tâches pour le suivi et la maintenance de la plateforme ;
- si l'hébergement peut être associé au site de Barcillonnette dans la phase de test, il doit rapidement devenir spécifique.

La mise en place de la plateforme réclame un minimum de moyens (prix de l'hébergement, coût des modules supplémentaires...) et une organisation spécifique. Pour cela trois solutions sont possibles :

- s'appuyer sur les associations existantes ;
- créer une structure spécifique ;
- s'appuyer sur un service municipal dans un des villages concernés.

	Association(s)	Collectif <i>et-si-nous</i>	Collectivité
Principe d'organisation	Une des associations organisant des actions locales (Marelle, Œil Rond, Ombre de Crigne) sert de support administratif et financier aux démarches <i>Et si nous...</i>	Créer une association spécifique, avec un minimum de cadre, plutôt sous la forme d'un collectif pour conserver la forme délibérative et éviter la bureaucratie. Un premier et modeste appel de fonds serait lancé au moment de sa création.	Une des collectivités prend en charge les aspect strictement administratifs et financiers de la démarche, sur la base d'une convention entre les communes concernées.
Avantages	Tout peut démarrer rapidement, sans superposition d'une nouvelle structure.	La dynamique propre à <i>Et si nous...</i> est identifiable et le fonctionnement est adapté aux besoins spécifiques.	Un support technique existant est mobilisé.
Inconvénients	Cela peut introduire des confusions et la démarche <i>Et si nous...</i> risque de ne plus être suffisamment lisible. Les associations existantes n'ont pas <i>a priori</i> à supporter les frais de cette nouvelle démarche, sans que des ressources soient mises en regard.	Il faut créer une nouvelle structure. Cela impose des délais et s'ajoute à l'existant qui souffre parfois d'un manque de forces.	Le mélange des genres est à craindre. Cela représenterait une charge non compensée pour le(s) service(s). La rigueur des procédures peut constituer un frein.

Les choix doivent être faits à l'occasion d'une réunion plénière où ces hypothèses seront présentées et discutées. Le groupe pense toutefois que ces solutions sont provisoires et que la question de la fusion des associations locales doit être mise en débat, car le regroupement des forces permettrait aussi d'apporter de la cohérence. Le débat peut naître au sein du collectif, mais les décisions seront prises dans les associations elles-mêmes.

Déroulement :

1. la réunion plénière (début février, date à préciser : Lionel fera une proposition) permettra de définir le support juridique de l'action ;
2. la plateforme trouvera son hébergement définitif et son cadre de régulation ;
3. les contenus produits dans les groupes pourront être intégrés ;
4. le site sera finalisé, pourra être mis en ligne avec le système de covoiturage opérationnel et les habitants seront informés du dispositif.

## **2- Énergie**

Le principe d'une conférence sur l'autoconsommation est confirmé. ERdG (coopérative Énergie Durable du Gapençais) est d'accord sur le principe et attend les propositions de contenu et de date.

La salle Serre Soleil semble adaptée (Lionel voit les disponibilités pour qu'on puisse choisir une date).

Il n'est pas proposé de dupliquer la forme adoptée à Barci, avec une première partie consacrée à la présentation du *scénario tout renouvelable*. Il y aurait plutôt une introduction sur le réchauffement climatique, une présentation du principe de l'autoconsommation débouchant sur la proposition d'achat groupé et un panorama des possibles. Les possibles sont entendus comme les actions rapidement opérationnelles, à l'échelle des familles ou de collectifs d'habitants.

Pendant la conférence, le stage d'autoconstruction d'éolienne de Barci sera présenté.

Une « porte ouverte » chez les habitants des Faysses récemment équipés pourra être proposée en guise d'illustration.